

Le parcours de Tim Watchorn

Jade Belleville jbelleville@journaldescitoyens.ca

Nouveau député des Pays-d'en-Haut après un quart de siècle à la mairie de Morin-Heights, Tim Watchorn n'a pas perdu de vue les réalités du terrain. Itinérance, abordabilité, infrastructures : il fait le pont entre son expérience municipale et son nouveau rôle à Ottawa.

La politique, une affaire de famille

Depuis sa jeunesse, Tim Watchorn baigne dans la politique municipale. C'est son grand-père, ancien maire de Morin-Heights, qui lui donne la piqure lorsque les dimanches, ils se rassemblaient en famille et

politique commence lorsqu'il se présente contre le maire Michel Plante. Les deux hommes décident ensuite de se rallier ensemble pour faire de Morin-Heights une ville encore plus accueillante. C'est après le décès du maire Plante en 2009 que Tim est nommé maire. Il remporte ensuite

préservation des terres, mais surtout sur leur identité qui fait de Morin-Heights une ville unique.

Du municipal au fédéral

Après 25 ans en politique municipale, il sentait qu'il était temps d'apporter des changements, mais c'est aussi l'arrivée de Donald Trump au pouvoir qui l'a poussé à se tourner vers le niveau fédéral.

Ça faisait déjà quelque temps que le Parti libéral l'approchait pour qu'il se présente comme candidat, et c'est finalement l'approche politique et les valeurs de Mark Carney qui l'ont convaincu de se joindre officiellement au parti. Puisque la circonscription des Pays-d'en-Haut est toute nouvelle, Tim Watchorn et son équipe ont dû travailler très fort « On n'avait rien ici, c'est une nouvelle circonscription. Je n'avais pas d'association, pas d'argent, pratiquement rien, on a donc monté tout ça de zéro à l'intérieur de deux mois et demi, puis on a réussi à faire une campagne. C'était toute une aventure. Tous les bénévoles qui ont travaillé avec moi ont fait 30 000 appels durant les 5 à 6 semaines avant l'élection. On a travaillé fort ».

En tant que député, il a eu la chance de faire partie du comité de la Défense nationale. Il se trouve particulièrement chanceux de pouvoir rencontrer des délégations de partout à travers le monde dans un contexte mondial plus difficile.

« Tout le monde trouve que le Canada est bon, qu'il se positionne bien, qu'il est un bon allié, un partenaire de confiance. C'est tout [...] à l'opposé des États-Unis, qui, eux, sont positionnés carrément ailleurs. Et moi, je me dis que je suis chanceux d'être là à ce moment-là dans l'histoire pour pouvoir participer à ça ». Il a ensuite été élu à l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN et se joindra donc aux réunions interparlementaires. « C'est vraiment vivre un autre mode de vie complet, de découvrir et apprendre tous les jours. Tous les jours, j'apprends des affaires sur la politique internationale. C'est très intéressant ». Récemment, il fait aussi partie du comité de l'environnement, un rôle qui lui tient particulièrement à cœur, car il s'agit d'un enjeu très important pour sa circonscription.

Ses connaissances municipales au profit de tous

À travers son rôle de maire, il a acquis des connaissances hors pair lui permettant d'épauler ses collègues sur toutes les questions liées aux infrastructures. Lui et l'ex-maire de Bromont, Louis Villeneuve, ont aidé Caroline Desrocher, secrétaire parlementaire à l'Infrastructure, à trouver des moyens de soutenir financièrement les municipalités et de surmonter les obstacles au niveau provincial pour permettre aux projets municipaux de se concrétiser rapidement.

Abordabilité, une préoccupation pour les Pays-d'en-Haut

Selon lui, et comme dans de nombreuses villes du Québec, l'abordabilité est la préoccupation majeure dans la circonscription des Pays-d'en-Haut. L'itinérance est devenue une réalité omniprésente sur le territoire, et la nouvelle halte-chaleur de Sainte-Adèle connaît une affluence croissante. Cette tendance accrue de la demande de services, de financement et de main-d'œuvre souligne l'importance de soutenir les familles et les personnes à revenu modeste.

Conseil pour ceux qui souhaitent se lancer en politique

« Fonce, n'aie pas peur. La politique, c'est stimulant, c'est quand même difficile. Il faut une carapace, parce que tu vas avoir de la critique. [...] Des fois tu vas prendre des décisions qui vont être difficiles, mais si les gens ne s'impliquent pas en politique et font juste chialer, la société n'avancera pas. Ça prend des gens qui s'impliquent, qui ont des idées, qui veulent défendre leurs idées, ça prend des gens qui sont capables de parler à un public. C'est important l'implication politique parce que ça décide comment notre société va être. [...] Que ça soit au provincial, au municipal, au fédéral [...], c'est défendre les intérêts des gens qui nous ont élus. Puis ça, c'est important parce que tu portes leur voix [...] ».

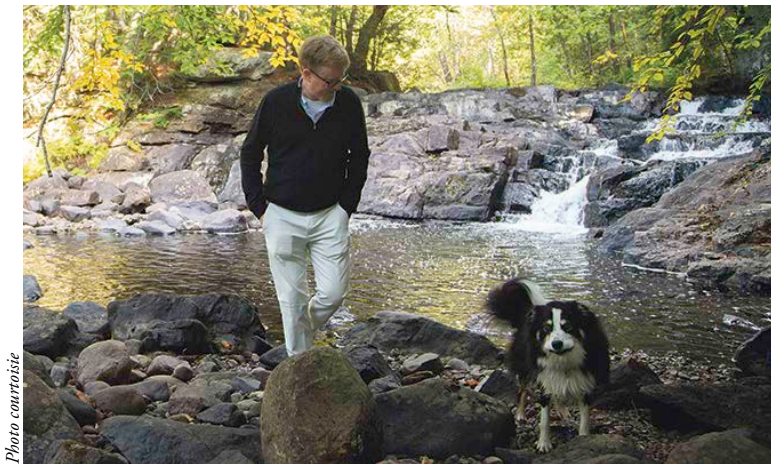


Photo courtoisie

Tim Watchorn, ancien maire de Morin-Heights et député fédéral des Pays-d'en-Haut.

parlaient de politique. Après avoir rêvé de devenir instructeur de ski, il comprend vite que ce n'est pas une option viable, mais plutôt une passion et se tourne alors vers le génie civil, amorçant sa carrière d'ingénieur tout en siégeant comme conseiller municipal. Sa carrière

les quatre élections auxquelles il se présente. « Mon but dans la politique [...] municipale, c'est de m'assurer que mes enfants voudraient rester dans la communauté que je vais bâtir ». En se présentant comme maire, il voulait s'assurer que sa ville reste axée sur le plein air, la

Le projet de loi n° 22 : entre avancées énergétiques et préoccupations démocratique

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

Sanctionné le 12 juin 2026, le projet de loi n° 22 redéfinit les leviers d'action des administrations locales au Québec. Le maire de Prévost, Paul Germain, salue les progrès notables en matière de transition énergétique, tout en exprimant de sérieuses inquiétudes quant au contournement du processus référendaire pour certains projets immobiliers, qu'il perçoit comme une atteinte à la participation citoyenne.

Intitulé Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des Municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives, ce texte marque une étape importante dans les relations entre le gouvernement du Québec et le monde municipal. En modifiant plusieurs lois, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Code municipal du Québec, il vise à accroître la marge de manœuvre des élus locaux.

Pour Paul Germain, le bilan de cette réforme demeure toutefois mitigé. Entre les gains importants sur le plan technique et les risques

de recul démocratique, le maire de Prévost livre une analyse nuancée de ce « melting-pot législatif ».

Vers un élargissement des responsabilités municipales

L'une des mesures phares du projet de loi, introduite à l'article 1, confère aux Municipalités le pouvoir de réglementer plus sévèrement la conception des bâtiments et les méthodes de construction. Elles peuvent désormais imposer ou interdire certains matériaux et, surtout, prescrire des normes plus élevées en matière d'efficacité énergétique.

Pour Paul Germain, cette évolution représente une occasion tangible d'agir à l'échelle locale. À Prévost, le maire prévoit déjà l'adoption, dès l'automne, d'un règlement visant à exiger que les nouvelles constructions atteignent un bilan énergétique supérieur à un ratio de 1 pour 1. Concrètement, cette orientation pourrait se traduire par l'interdiction de construire des habitations neuves chauffées exclusivement à l'aide de plinthes électriques, au profit de systèmes plus performants comme les thermopompes.

Selon lui, ces nouvelles dispositions permettront aux municipalités de prévenir la construction de bâtiments énergivores, souvent qualifiés de « passoires énergétiques ». Il y voit une nécessité, alors que la capacité hydroélectrique du Québec est de plus en plus sollicitée.

Il déplore toutefois que le gouvernement provincial transfère ce rôle de leadership aux administrations municipales plutôt que d'instaurer des normes nationales uniformes qui soient adaptées aux réalités du XXI^e siècle.

Des dérogations immobilières sans approbation référendaire

Le principal point de friction réside dans le nouveau pouvoir accordé aux conseils municipaux d'autoriser, par simple résolution, certains projets immobiliers dérogeant aux règlements d'urbanisme, contournant ainsi, sous certaines conditions, le processus référendaire traditionnel.

Selon l'avis de Paul Germain, le « gouvernement fait ici fausse route ». S'il admet que le mécanisme actuel peut parfois engendrer une forme de « tyrannie de la minorité », lorsqu'un petit groupe de citoyens parvient à bloquer un projet susceptible de

servir l'intérêt collectif tel que l'implantation d'une clinique médicale, il juge néanmoins que l'élimination du recours référendaire représente une erreur stratégique.

Le maire de Prévost estime par ailleurs que la suppression du droit de veto citoyen affaiblit le pouvoir de négociation des Municipalités face aux promoteurs immobiliers. Sans la pression que peut exercer la tenue éventuelle d'un référendum, celles-ci disposent de moins de leviers pour exiger des améliorations aux projets proposés. Il craint aussi que l'exclusion des citoyens de la boucle décisionnelle alimente le cynisme et fragilise la démocratie locale, alors que la participation publique contribue à renforcer la légitimité des décisions. Enfin, il prévient qu'un usage insuffisamment rigoureux de ce nouveau pouvoir pourrait entraîner des dérives et provoquer, à terme, un resserrement abrupt du cadre législatif.